

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44

Website : www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
ONZIEME SESSION ORDINAIRE
25-29 JUIN 2007
ACCRA (GHANA)**

Ex.CL/342 (XI)

**DIALOGUE AFRIQUE-UE : RAPPORT DE
LA REUNION MINISTERIELLE DES TROIKAS
TENUE LE 13 MAI 2007 A BRUXELLES**

DIALOGUE AFRIQUE-UE : RAPPORT DE LA REUNION MINISTERIELLE DES TROIKAS TENUE LE 13 MAI 2007 A BRUXELLES

I. INTRODUCTION

1. Dans le cadre du dialogue Afrique-UE, la huitième réunion ministérielle des Troïkas Afrique-UE s'est tenue le 15 mai 2007 à Bruxelles. Cette réunion a été précédée de la réunion des hauts fonctionnaires tenue les 12 et 13 mai 2007. La réunion a examiné le projet d'une stratégie conjointe Afrique-UE, les activités préparatoires du deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement Afrique-UE prévu pour décembre 2007 à Lisbonne (Portugal), ainsi que les questions concernant le renforcement du dialogue Afrique-UE, la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, l'intégration régionale et le commerce et les principales questions de développement. Les Ministres ont approuvé le projet de stratégie conjointe Afrique-UE et adopté un communiqué.

II. RENFORCEMENT DU DIALOGUE ENTRE L'AFRIQUE ET L'UE

a) Projet d'une stratégie conjointe Afrique-UE

2. Il convient de rappeler qu'en janvier 2007, au cours de sa réunion tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), le Conseil exécutif a décidé que la Troïka africaine soit élargie pour inclure les « chefs de file » et tout autre Etat membre intéressé en vue d'assurer le suivi des mécanismes de coopération et de la préparation du Sommet de Lisbonne ainsi que de finaliser la Stratégie conjointe Afrique-Europe basée sur les documents du Caire, y compris les autres documents pertinents, qui sera présentée à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif prévue pour juillet 2007. Conformément à cette décision, la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne ont travaillé sans relâche sur le projet de Stratégie conjointe Afrique-UE en organisant un certain nombre d'ateliers de réflexion et des consultations avec les parties prenantes telles que la société civile et le Parlement panafricain, sur la partie africaine.

3. En rédigeant le projet, l'équipe de rédaction et les experts de la Troïka ont reconnu que l'Afrique et l'Europe sont liées par l'histoire, la culture et la géographie ainsi que par une communauté de valeurs auxquelles elles adhèrent toutes les deux. Il s'agit notamment du respect des droits de l'homme, de la liberté, de l'égalité, de la solidarité, de la justice, de l'état de droit et de la démocratie, tel que contenu dans les accords internationaux pertinents et dans les textes constitutifs des Unions respectives. Le projet tient également compte des changements institutionnels qui se sont produits en Europe et en Afrique et dans les systèmes internationaux.

4. Le projet de Stratégie conjointe Afrique-UE contient quatre principaux chapitres, à savoir :

- I. Contexte, vision partagée et principes ;
- II. Objectifs ;
- III. Nouvelles approches ;
- IV. Stratégies, acteurs, mécanismes de mise en œuvre et de suivi.

5. Le premier chapitre porte sur le contexte et les impératifs de l'élaboration d'une stratégie conjointe. Il fournit également une vision partagée des deux partenaires et les principes qui régissent le partenariat stratégique. Le deuxième chapitre traite des objectifs communs visant à ajouter de la valeur au partenariat renforcé. Ces objectifs sont :

- i) renforcer et rehausser le partenariat politique Afrique-UE pour résoudre les questions d'intérêt commun ;
- ii) continuer à promouvoir la paix, la sécurité, le développement durable, les droits de l'homme et l'intégration régionale et continentale ;
- iii) relever conjointement les défis mondiaux ;
- iv) faciliter et promouvoir un partenariat diversifié et d'une grande ampleur centré sur la population.

6. Le chapitre trois définit les nouvelles approches pour le partenariat qui est effectivement élevé aux niveaux politique, social et économique et en le centrant sur la population. Le chapitre quatre est fondamentalement le chapitre opérationnel qui définit les stratégies à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs. S'agissant des stratégies, le projet a suivi les instructions de Vienne pour s'assurer que les quatre groupes de questions, à savoir la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, l'intégration régionale et le commerce et les principales questions de développement qui ont été l'objet de l'essentiel du dialogue au cours des sept dernières années, ont été correctement examinés. L'autre composante du chapitre concerne l'importance fondamentale de l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus, en particulier dans la mise en œuvre de la Stratégie. La dernière composante de ce chapitre porte sur la question du mécanisme de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de financement.

7. Les Troïkas ministérielles Afrique-UE, à leur réunion du 15 mai 2007 à Bruxelles (Belgique), ont approuvé le projet de Stratégie conjointe Afrique-UE car il constitue une bonne base pour l'élaboration d'une véritable Stratégie conjointe

qui jette les bases d'un partenariat stratégique ambitieux et à long terme entre l'UE et l'Afrique. A cet égard, les Troïkas ont demandé aux experts d'élaborer la Stratégie à soumettre, pour examen, à la prochaine réunion à Accra (Ghana). Les experts prépareront le premier plan de mise en œuvre avec des objectifs et des calendriers spécifiques. La Stratégie et le premier plan de mise en œuvre seront approuvés par le Sommet Afrique-UE à Lisbonne (Portugal).

b) Préparation du Sommet de Lisbonne

8. Les Ministres des Troïkas ont été informés des activités préparatoires du prochain Sommet de Lisbonne. Ils se sont félicités des progrès réalisés et ont réaffirmé la nécessité d'accélérer les activités en vue de la tenue du deuxième Sommet Afrique-Europe en décembre 2007 à Lisbonne (Portugal) où la Stratégie conjointe Afrique-UE sera adoptée. La réunion a demandé la participation de haut niveau de l'UA et de l'UE ainsi que de tous leurs Etats membres respectifs.

III. PAIX ET SECURITE

9. Les Ministres se sont félicités des progrès réalisés par le Conseil de paix et de sécurité et des efforts déployés par les différentes parties pour instaurer la paix et la stabilité dans les pays en conflit. Ils ont échangé des vues sur la situation au Darfour, au Soudan, en Somalie, en Côte d'Ivoire et dans la région des Grands Lacs. L'UE a promis de continuer son soutien aux efforts de l'UA dans le rétablissement de la paix dans les zones de conflit et de fournir l'assistance financière à l'Architecture africaine pour la sécurité, notamment la Facilité pour la paix en Afrique. L'UE a informé la partie africaine de son intention de développer le RECAMP comme un de ses instruments. Les Ministres ont également échangé des vues sur la situation au Kosovo.

IV. GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

10. Les Ministres ont mis l'accent sur la nécessité de collaboration entre l'UA et l'UE dans un vaste domaine de questions de gouvernance et dans l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs public et privé. Il a également été reconnu qu'il était nécessaire d'échanger l'information sur l'Initiative pour la gouvernance de l'UA pour permettre à toutes les parties d'avoir la même compréhension des questions de gouvernance. L'UE a exprimé sa volonté d'assister le processus du MAEP depuis la phase de l'évaluation jusqu'à l'étape de la réforme. Les Ministres ont décidé que les deux Commissions convoqueront une réunion d'experts sur les droits de l'homme tel que convenu lors de la précédente réunion des Troïkas et de convoquer également une réunion d'experts sur les biens culturels. Il convient toutefois d'indiquer que la réunion sur les biens culturels n'a pas été budgétisée dans l'exercice en cours.

V. INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCE

11. Les Ministres se sont félicités de la dynamique des négociations en cours sur les Accords de partenariat économique en vue de terminer les négociations avant le délai fixé. Toutefois, la partie africaine a rappelé la Déclaration du Sommet de l'UA de janvier 2007 demandant à l'UE d'envisager de prolonger le délai fixé pour les négociations des APE au-delà de 2007. Les Ministres ont reconnu que le processus permettra la réalisation du développement et de l'intégration régionale en Afrique. A cet égard, ils ont décidé de soutenir l'infrastructure pour le commerce, de renforcer les capacités de production de l'Afrique et de faire face aux contraintes de l'offre.

12. Le délai pour l'achèvement des négociations des Accords de partenariat économique reste un domaine de divergences. L'UE insiste sur le fait qu'elle veut finaliser les négociations en décembre 2007 alors que la partie africaine estime qu'il reste encore beaucoup de domaines à négocier, en particulier le volet développement qui nécessite la prolongation des négociations au-delà de décembre 2007.

VI. PRINCIPALES QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT

13. Les Troïkas ont examiné trois principales questions, à savoir la migration, l'énergie et l'infrastructure et le changement climatique. Les Ministres se sont félicités de la Déclaration de la conférence ministérielle conjointe Afrique-UE tenue en novembre 2006 à Tripoli. Ils ont demandé aux deux Commissions de mettre au point un Plan d'action pour mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration de Tripoli et décidé que le Plan d'action sera présenté à la prochaine réunion des Troïkas à Accra (Ghana).

14. En ce qui concerne l'énergie et l'infrastructure, les Ministres ont pris note, avec satisfaction, du partenariat demandé dans le Communiqué de Brazzaville d'octobre 2006, en particulier au Forum de l'énergie Afrique-Europe tenu les 6 et 7 mars 2007 à Berlin. Ils se sont félicités des engagements pris par l'UE concernant le Partenariat pour l'énergie et son intégration dans la Stratégie conjointe UE-Afrique en s'inspirant du Cadre du Partenariat UE-Afrique sur les infrastructures.

15. Les Ministres des Troïkas ont pris note de l'information fournie par la CE et la Commission de l'UA concernant le lancement, en septembre 2007, du Partenariat UE-Afrique sur les infrastructures et le Comité directeur pour appuyer le Plan d'action à court terme (i-STAP) de l'UA/NEPAD pour l'infrastructure et les programmes du Cadre stratégique à moyen et long terme (MLTSF) dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement et des technologies de l'information et de la communication

pour faciliter l'interconnexion et l'accès aux services aux niveaux continental, régional et national en Afrique.

16. S'agissant du changement climatique, la réunion a noté avec préoccupation des récentes conclusions du Groupe intergouvernemental des Nations Unies sur le changement climatique qui fournissent la preuve indiscutable que le changement climatique du fait de l'homme est en train de se produire et qu'il aura des effets négatifs, en particulier dans les régions en développement, notamment le continent africain. L'UE s'est félicitée du débat sur le changement climatique au Sommet de l'UA de janvier 2007 et est disposée à aider l'Union africaine à relever les défis du changement climatique. Le changement climatique sera l'un des principaux domaines de coopération dans le cadre de la Stratégie conjointe UE-Afrique et sera examiné comme un point prioritaire au prochain Sommet Afrique-UE. « Changement climatique et développement » sera également le thème des deuxièmes Journées européennes du développement qui se tiendront du 7 au 9 novembre 2007 à Lisbonne.

17. Les Ministres ont également décidé d'examiner les questions de l'APD, de la dette et du retour des fonds illégalement acquis, pour un débat futur.

VII. CHEFS DE FILE

18. Les Chefs de file sont entrés en fonction depuis 2000. Il serait nécessaire que cette importante fonction soit occupée, par rotation, par les Etats membres afin qu'ils tirent tous les enseignements du processus. Il est, par conséquent, recommandé que les nouveaux membres soient sélectionnés comme chefs de file dans le cadre du dialogue Afrique-UE. La liste des chefs de file actuels et leurs domaines de coordination sont les suivants :

Afrique du Nord

Algérie	Paix et sécurité
Egypte	Biens culturels
Tunisie	Agriculture, Sécurité alimentaire et TIC

Afrique de l'Ouest

Burkina Faso	Migration et trafic d'êtres humains
Nigeria	Biens culturels et dette extérieure
Sénégal	Migration, trafic d'êtres humains et dette extérieure

Afrique de l'Est

Ethiopie	Biens culturels
Kenya	Dette extérieure

Afrique Centrale

Gabon	VIH et SIDA
-------	-------------

Afrique australe

Mozambique	VIH et SIDA
Afrique du Sud	Intégration régionale et commerce
Zambie	Gouvernance et droits de l'homme

Annexes : - Communiqué final du 15 mai 2007
- Cadre final de la Stratégie conjointe Afrique-UE

ANNEXE I : COMMUNIQUÉ FINAL

COMMUNIQUÉ FINAL

La huitième réunion de la troïka ministérielle-UE-Afrique s'est tenue à Bruxelles (Belgique), dans le cadre du dialogue Afrique-UE, le 15 mai 2007. La réunion des ministres était co-présidée par le Secrétaire général/Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, Dr Javier Solana et par S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Ministre des Affaires étrangères de la République du Ghana et président en exercice du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA).

La Troïka africaine était également composée de S.E. l'Ambassadeur Raymond Serge Bale, représentant du Ministre des Affaires étrangères de la République du Congo, Dr. Maxwell M. Mkwezalamba, Commissaire en charge des Affaires économiques et l'Ambassadeur Said Djinnit, Commissaire en charge du Département de paix et sécurité de l'Union africaine.

La Troïka de l'UE était également composée du Ministre d'Etat des Affaires étrangères d'Allemagne, M. Gernot Erler, du Ministre d'Etat et des Affaires étrangères du Portugal, S.E. Luis Amado et de M. Olli Rehn, Commissaire à l'élargissement de la Commission européenne.

1) DIALOGUE UE/AFRIQUE

a. Discussion et approbation des grandes lignes de la stratégie commune UE-Afrique

Les ministres ont salué et approuvé les Grandes lignes de la Stratégie commune UE/Afrique, tel qu'élaborées par la Troïka des experts UE/Afrique. Ils ont reconnu que c'était une base excellente d'élaboration d'une stratégie commune complète qui propose une base solide pour un partenariat stratégique ambitieux et à long terme entre l'UA et l'Afrique qui propose des résultats positifs concrets aux populations en Afrique, en Europe et ailleurs. Ils ont convenu qu'il offre également un cadre bien défini pour les relations futures des deux continents en insistant sur la réalisation des quatre objectifs identifiés dans les grandes lignes, notamment : (1) renforcer et élever le niveau de partenariat politique UE/Afrique pour aborder les questions d'intérêt commun ; (2) continuer à promouvoir la paix, la sécurité, le développement durable, les droits humains et l'intégration continentale en Afrique ; (3) relever conjointement les défis mondiaux ; et (4) faciliter et promouvoir un partenariat élargi et axé sur les personnes.

Les ministres ont chargé la Troïka des Experts de l'UE-Afrique de poursuivre son travail important et de rédiger sans délai, en poursuivant les consultations avec

les autres parties prenantes, notamment la société civile, une stratégie commune UE/Afrique et un plan d'action à présenter à la prochaine Troïka ministérielle UE-Afrique au cours de la seconde moitié de 2007, en vue de son adoption au Deuxième Sommet UE/Afrique prévu à Lisbonne. La prochaine Troïka ministérielle UE-Afrique étudiera l'état d'avancement.

Les deux parties ont convenu que la Stratégie commune devrait être un document concis qui exprimera un consensus des valeurs, intérêts communs et objectifs stratégiques. Les deux parties ont souligné que ce document devrait renfermer des éléments politiques, économiques, sociaux et opérationnels, y compris un mécanisme de suivi de sa mise en œuvre.

b. Préparation du Sommet UE/Afrique à Lisbonne

Se félicitant de l'intensification du dialogue UE-Afrique, les ministres ont convenu d'accélérer le travail en vue de la tenue du Deuxième Sommet UE-Afrique prévue à Lisbonne, qui marquera le début d'un nouveau partenariat stratégique pour le 21^{ème} siècle.

Les deux parties ont convenu que le Sommet devra assurer un niveau de participation élevé de l'UA, de tous les pays africains, de l'UE et de ses Etats membres, et qu'il devra mettre l'accent sur des résultats significatifs parmi lesquels on note une stratégie commune UE-Afrique et un Plan d'action initial.

c. Matrice de mise en œuvre commune

Les Ministres ont approuvé les recommandations faites par les Hauts fonctionnaires, à savoir que vu les progrès réalisés actuellement dans l'élaboration de la stratégie commune UE-Afrique, toute mise à jour de la Matrice de mise en œuvre commune devrait être reportée temporairement, jusqu'à ce que les experts chargés de l'élaboration de la Stratégie commune aient développé et formulé des propositions sur les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation pour la Stratégie commune UE-Afrique, et sur l'utilisation de la Matrice de mise en œuvre commune.

d. Développements au sein de l'UE et de l'UA

Les Ministres se sont mutuellement informés des développements au sein de l'UE et de l'UA.

2. PAIX ET SECURITE

a. Architecture africaine de Paix et de Sécurité

Les Ministres ont rappelé l'engagement de l'Union africaine à mettre en place l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et ont insisté sur la nécessité pour l'Union européenne de continuer à apporter un appui adéquat, cohérent et durable à la mise en place de l'APSA, y compris le financement prévisible et flexible pour les opérations de maintien de la paix.

A cet égard, les ministres ont souligné que la Facilité pour la Paix en Afrique reste incontestablement la plus importante source de financement de cette initiative. Ils se sont félicités de l'engagement de l'Union européenne à fournir 300 millions d'Euros pour la Facilité dans le cadre du 10^{ème} FED pour une période initiale de trois ans (2008-2010).

Afin de renforcer la cohérence de l'appui que l'UE apporte à l'APSA, les ministres ont mis l'accent sur la nécessité d'un appui de l'UE, au renforcement des capacités à long terme, y compris les capacités de gestion des crises militaires et civiles, et les capacités de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Les ministres se sont félicités des discussions en cours sur le « concept de l'UE pour le renforcement des capacités de l'Afrique en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits ». Ils ont indiqué que pour assurer une mise en œuvre adéquate des actions proposées dans ce plan, les deux parties devraient respecter leurs engagements respectifs à savoir : (1) En ce qui concerne l'UE : la mise en œuvre flexible étroitement coordonnée avec les autres partenaires internationaux, l'engagement de déterminer des solutions durables pour appuyer les opérations africaines de maintien de la paix en général et, à court terme, pour des missions spécifiques, y compris à travers la création récente d'un Fonds d'appui de l'UE à l'AMIS. (2) En ce qui concerne la partie africaine : l'engagement d'œuvrer inlassablement à la mise en place d'une Force africaine en attente et de renforcer davantage la coordination et la chaîne de responsabilité entre l'UA et les organisations sous-régionales ; d'accroître la capacité en matière de planification et de conduite des opérations de maintien de la paix et d'assurer la mise en place rapide et effective du système d'alerte rapide et du Conseil des Sages.

Les deux parties ont reconnu qu'il était important que l'UE continue d'apporter son appui dans le domaine de l'entraînement et des opérations de la Force africaine en attente. L'UA a salué les propositions faites par l'UE dans ce domaine, y compris la transformation du RECAMP en un instrument européen afin d'appuyer, entre autres, la création effective de la Force africaine en attente et les programmes nationaux qui pourraient être offerts par les Etats membres de l'UE.

b. Discussion des situations de crise/au niveau des pays

Les ministres se sont félicités des conclusions des consultations tripartites entre l'UA, les Nations unies et le Gouvernement du Soudan sur le module d'appui renforcé pour la Mission africaine au Soudan (AMIS), et ont insisté sur la nécessité de commencer sans délai la mise en œuvre. Ils espèrent qu'il y aura des consultations tripartites constructives entre l'UA, l'ONU et le Gouvernement du Soudan dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération hybride UA/ONU. A cet égard, ils ont aussi salué la nomination de M. Rodolphe Adada, Ministre des Affaires étrangères du Congo comme représentant spécial de l'UA-ONU pour le Darfour.

Les ministres ont exprimé leur appui total à l'initiative conjointe l'UA/ONU sous l'égide de l'envoyé spécial de l'UA, Salim Ahmed Salim et du représentant spécial de l'ONU, Jan Eliasson, destinée à lancer un processus politique inclusif devant conduire à une paix durable au Darfour. Ils ont, par ailleurs, exhorté les parties signataires de l'Accord de paix au Darfour et les mouvements non-signataires à entamer sans délai des négociations constructives. Les ministres ont salué le Consensus de Tripoli du 28 avril 2007 qui définit les modalités de l'édification d'une paix durable dans la région.

Les ministres ont condamné avec rigueur le meurtre de certains membres du personnel de l'AMIS au Darfour et les attaques contre l'AMIS, et ont souligné l'importance du maintien de l'appui à la mission jusqu'à l'UA a exprimé sa gratitude à l'UE pour son appui à l'AMIS, notamment la reconstitution de la Facilité pour la paix en Afrique (APF) et les contributions bilatérales additionnelles apportées au financement de l'AMIS.

Les Ministres se sont montrés très préoccupés par le conflit continu et la situation humanitaire et des droits de l'Homme effroyable au Darfur. Ils ont condamné les violations du cessez-le-feu par les deux parties et en particulier la violence dirigée contre les civils et ont exhorté de façon très ferme tous les acteurs à arrêter la violence, à protéger les civils et à garantir une prestation sûre et sans entraves de l'aide humanitaire.

Somalie

Les Ministres ont déploré les récents combats qui se sont déroulés à Mogadiscio, causant la perte de nombreuses vies et une immense souffrance dans la population civile. Ils ont exhorté toutes les parties à s'engager pour une cessation durable des hostilités afin d'éviter davantage d'effusion de sang et de garantir un accès sans entraves au travail de secours humanitaire.

Les Ministres ont réitéré la nécessité impérieuse d'un véritable processus politique. A cet effet, ils ont exhorté le Gouvernement fédéral de transition (TFG) à lancer un dialogue politique plus général, basé sur la Charte fédérale de transition. Ils ont invité le TFG à s'assurer que le Congrès de réconciliation nationale sera convoqué dès que possible et sera véritablement représentatif de toutes les parties et des parties prenantes en Somalie. Les Ministres ont exhorté toutes les parties prenantes de la Somalie à soutenir le Congrès et à y participer de façon constructive.

L'UE a réitéré son appui à la Mission en Somalie (AMISOM). Les Ministres ont mis l'accent sur l'importance du déploiement efficace et total de l'AMISOM, elle a accueilli favorablement les déploiements faits jusqu'ici et a invité les pays fournisseurs de contingents à le faire dès que possible. L'UA a exprimé sa gratitude pour la contribution financière de l'UE à l'AMISOM et l'invite à le soutenir davantage en vue de permettre le déploiement et la viabilité de l'AMISOM.

Région des Grands lacs

Avec les conclusions fructueuses du processus de transition en RDC, les perspectives pour la future Région des Grands lacs sont devenues plus claires. Aussi bien l'UA que l'UE se sont engagées à poursuivre leur coopération avec les autorités congolaises en vue de consolider la paix et la démocratie et permettre de se pencher sur les défis d'amélioration du système de gouvernance, notamment le respect des droits de l'Homme et entreprendre la reconstruction et le développement durable. En déplorant la violence qui s'est déroulée au Kinshasa en mars 2007, les Ministres ont lancé un appel au gouvernement et à l'opposition pour qu'ils coopèrent en vue de parvenir à une paix durable en RDC. Ils ont mis l'accent sur l'importance de la Réforme du secteur de la sécurité (SSR) et a exhorté tous les groupes armés à s'intégrer à l'armée nationale ou à se démobiliser. L'UE a réitéré son engagement à l'appui continu dans le domaine du SSR, basé sur un accord précoce avec le Gouvernement sur les priorités et la coordination. Les deux parties ont salué l'extension du mandat de la MONUC.

Au Burundi, les Ministres ont accueilli favorablement le progrès fait pour l'intensification de la stabilité politique. L'UE a exprimé sa gratitude à l'UA pour la consolidation de la paix notamment la facilitation du processus par l'Afrique du Sud. Conformément aux efforts faits par la Commission de renforcement de la paix aux Nations Unies (PBC), les Ministres ont lancé un appel pour un appui international.

Les Ministres ont reconnu la nécessité pour la région de collaborer afin de parvenir à une stabilité et un développement durables. A cet égard, ils ont salué les pays collaborant dans le cadre de la Commission conjointe tripartite plus, la

Communauté économiques des Pays des Grands lacs (CEPGL) et le Pacte pour la Paix, la Sécurité, la Stabilité et le développement de la Région des Grands lacs.

Côte d'Ivoire

Les Ministres ont accueilli favorablement la signature de l'accord politique du 4 mars 2007 à Ouagadougou entre le Président de la république de Côte d'Ivoire et le Secrétaire général des Forces nouvelles. Ils ont félicité l'engagement personnel du Président du Burkina Faso Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré pour son rôle de facilitateur.

Ils invitent toutes les parties à respecter le calendrier convenu pour sa mise en œuvre. A cet égard, les deux parties ont salué la formation d'un gouvernement de transition et la création d'un centre intégré des forces terrestres et attendent impatiemment que le processus électoral démarre au plus tôt. Afin de mettre fin à la crise dans le pays, les deux parties ont réitéré la nécessité d'une identification effective des populations et de désarmement des groupes armés, pour créer les conditions propices à la tenue d'élections libres, juste et transparentes. La réunion s'est également montré préoccupée par la recrudescence de la violence dans la partie ouest du pays et a lancé un appel pour la consolidation de la paix dans tout le pays. Dans ce contexte, les Ministres ont invité la communauté internationale à maintenir sa présence et à soutenir la Côte d'Ivoire.

Les deux parties ont félicité l'ONU et le Groupe de travail international pour leur contribution continue à la stabilité et au progrès en Côte d'Ivoire. Les Ministres ont invité à une participation appropriée de la communauté internationale et en particulier de l'ONU, de l'UA et de la CEDEAO dans le suivi et la surveillance continue de la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou.

3) GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

a) Programme de gouvernance de l'UA (Charte de l'UA)/initiative de gouvernance MAEP/UE

Les Ministres ont réitéré que la promotion de la gouvernance démocratique est la base essentielle de la coopération entre l'Afrique et l'UE. Ils ont mis l'accent sur le fait que la gouvernance démocratique fait partie intégrante des défis communs à l'UE et à l'Afrique au niveau mondial ainsi que pour leur partenariat politique axé sur les personnes prévu pour être au cœur de la Stratégie conjointe UE-Afrique.

Les Ministres ont insisté sur le fait que respecter et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, consolider des institutions efficaces,

réceptives, transparentes et démocratiques, aussi bien qu'habiliter des acteurs non étatiques, revêt une importance fondamentale pour la paix, la sécurité, le développement durable et une intégration au niveau régional et continental aussi bien en Afrique qu'à l'UE. Ils ont souligné leur engagement à continuer d'appuyer les efforts de réforme de gouvernance à tous les niveaux. Le respect de l'appropriation, le dialogue entre les partenaires et l'accent sur les incitations aux réformes ont été reconnus comme les principaux principes d'une approche commune UE-Afrique. Les Ministres se sont également engagés à appliquer la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide à leur vision partagée sur la gouvernance.

Rappelant que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) est apparu comme un véritable mécanisme africain d'auto-surveillance sur les normes politiques, économiques et de gouvernance général, les Ministres ont encouragé une plus grande participation au processus. Ils continueront à appuyer les processus de revue, facilités par le Secrétariat du MAEP, aussi bien que la mise en œuvre des réformes décidées par les pays africains.

En louant l'initiative, l'UE continuera à fournir l'appui nécessaire au processus. A travers son initiative de Gouvernance, l'UE fournira également un appui financier additionnel aux pays africains qui décideront de s'engager dans la voie des réformes. Compte tenu du potentiel de l'Initiative de Gouvernance pour appuyer les stratégies de réformes de gouvernance nationale, les Ministres s'attendent à être informés sur le processus de revue de l'Initiative de Gouvernance et encouragent des informations régulières et mutuelles UA/UE et l'intensification de la coopération sur toutes les questions de gouvernance.

b) dialogue sur les droits de l'homme au niveau des experts

En référence à la 6^{ème} réunion de la Troika ministérielle UE-Afrique, et confirmée par la suite à la 7^{ème} réunion, les parties ont convenu de tenir, le plus tôt possible, une première réunion des experts sur les droits de l'homme UE-UA, qui sera l'occasion de discuter de la manière de mettre en œuvre des engagements conjoints dans ce domaine et d'accroître la coordination UE-UA sur ces questions dans les fora internationaux, y compris au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

La création de ce dialogue permettra également de débattre des moyens par lesquels l'UE peut appuyer les efforts de renforcement de la démocratie, et des droits de l'homme propres à l'Afrique sur la base, entre autres, de la Charte africaine sur la Démocratie, la Gouvernance et les élections ainsi que les initiatives telles que le Plan UE-Afrique relatif au trafic des êtres humains.

c) Les biens culturels

Les ministres ont réitéré les engagements pris aux précédentes réunions ministérielles de la Troïka UE-Afrique et ont anticipé un nouvel élan à la question dans le contexte de l'élaboration d'une Stratégie conjointe UE-Afrique.

Les ministres ont mandaté les experts des deux parties pour qu'elles se réunissent pour discuter de la manière de faciliter la mise en œuvre des décisions et des engagements pris sur la question de biens culturels dans le cadre du dialogue UE-Afrique, y compris les aspects juridiques, et qu'elles soumettent des recommandations à la prochaine réunion ministérielle de la Troïka.

4) INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCE

a) Accords de partenariats économiques (APE)

Les deux parties ont accueilli le nouvel dynamisme politique que les ministres ont insufflé aux négociations APE en début d'année dans le but de parvenir à des conclusions satisfaisantes pour les deux parties dans le délai convenu.

Elles ont confirmé les objectifs fondamentaux des Accords de partenariat économique qui sont de lutter contre la pauvreté, de promouvoir le développement durable dans les pays ACP et d'intensifier leur participation dans l'économie mondiale.

De son côté, l'UA a rappelé la Déclaration du Sommet des chefs d'états et de gouvernement de l'UA qui a invité l'UE à accorder un délai supplémentaire pour la finalisation des négociations au-delà de décembre 2007.

Les ministres ont réitéré leur vif intérêt pour la dimension développement de politiques et négociations commerciales, la nécessité de soutenir les processus d'intégration régionale et l'importance de l'accès aux marchés de l'UE pour les produits qui présentent pour les pays africains un intérêt à l'exportation.

Pour essayer de renforcer l'intégration économique régionale et la promotion du commerce inter-africain, les deux parties ont convenu de coopérer pour l'élaboration d'infrastructure de développement, surtout les initiatives locales et transfrontalières et de donner un nouveau dynamisme aux mesures pour répondre aux difficultés du côté de l'approvisionnement.

b) OMC/Programme de développement de Doha

Les deux parties ont convenu de poursuivre leurs efforts collectifs pour progresser dans le programme de développement de Doha dans le cadre de l'OMC et de coopérer davantage
Dans les questions d'intérêt commun.

5) PRINCIPALES QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT**a) Migration**

Les ministres ont accueilli les conclusions de la Conférence UE-Afrique sur la migration et le développement tenue à Tripoli les 22 et 23 novembre. Ils ont rendu compte des progrès réalisés et réaffirmé leur engagement à poursuivre la mise en œuvre du grand programme des mesures convenues dans la Déclaration conjointe de la Conférence qui constitue le cadre politique du Partenariat UE-Afrique sur cette question. Les ministres ont invité les Commissions européenne et de l'UE à élaborer une feuille de route de mise en œuvre de la Déclaration conjointe, qui sera adoptée à la prochaine réunion de la Troïka.

Les ministres ont également pris note de la Déclaration adoptée par la Conférence des ministres euro-africains tenue à Rabat les 10 et 11 juillet 2006.

Par ailleurs les ministres ont souligné l'importance de faciliter la remise de fonds des immigrants à leur pays d'origine et ont invité l'UE à mettre en place les cadres appropriés et à aider à réduire le coût de telles remises.

b) Energie et infrastructure

Les ministres ont noté avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre du dialogue sur le Partenariat global UE-Afrique sur l'Energie, prévu dans le Communiqué d'octobre 2006, en particulier au Forum Europe-Afrique sur l'Energie, tenu du 6 au 7 mars 2007 à Berlin. L'UE a donné des informations sur les conclusions relatives à la coopération sur l'énergie entre l'Afrique et l'Europe, adoptées le 14 mai 2007 par le Conseil sur les affaires générales et les relations extérieurs de l'UE. Les ministres se sont réjouis des engagements pris par l'UE dans le cadre du partenariat sur l'énergie, et l'intégration du dialogue dans la stratégie commune UE-Afrique, en se basant sur le cadre global du Partenariat UE-Afrique sur l'Infrastructure.

La CE et la CUA ont informé la réunion du lancement, en septembre 2007, du Partenariat UE-Afrique sur l'infrastructure et du Comité directeur pour soutenir le Plan d'action à court terme sur l'infrastructure UA/NEPAD (i-STAP) et des

programmes de cadre stratégique à moyen et long terme (MLTSF) dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des technologies de l'information et des communications pour faciliter l'interconnectivité et l'accès aux services aux niveaux continental, régional et national en Afrique.

c) Changements climatiques

Les ministres ont noté avec préoccupation les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui donnent des preuves incontestables de changements climatiques causés par l'homme et qui entraîneront des effets très négatifs, en particulier dans les régions en développement, notamment le continent africain.

L'UE se réjouit des discussions sur les changements climatiques qui ont eu lieu au Sommet de l'UE de janvier 2007 et se dit prête à soutenir l'Union africaine dans la prise en charge des défis du changement climatique. La question du changement climatique constituera l'un des principaux domaines de coopération dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique et sera discuté comme un point prioritaire au prochain sommet UE-Afrique. « Les changements climatiques et le développement » seront également le thème de la deuxième édition de la Journée du développement européen, prévue à Lisbonne du 7 au 9 novembre 2007.

Les ministres ont pris note du calendrier chargé des négociations d'un accord international post 2010 sur la protection climatique, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC). Les deux parties ont reconnu qu'un accord global d'une grande portée sera nécessaire pour limiter les effets négatifs des changements climatiques.

d) Questions à débattre de manière approfondie

Les ministres ont souligné la nécessité de réfléchir davantage et de travailler activement sur des questions importantes comme l'engagement à l'APD et l'allègement de la dette, ainsi que le retour des fonds illégalement acquis.

Les ministres ont convenu de tenir la 9^{ème} Réunion ministérielle de la Troïka UE-Afrique en octobre 2007 à Accra, Ghana.

Pour la partie africaine

Pour la partie de l'UE

Signé.....

Signé.....

**ANNEXE II : GRANDES LIGNES DE LA STRATÉGIE COMMUNE
UE-AFRIQUE**

Grandes lignes de la stratégie commune UE-Afrique

Tel qu'approuvée par la réunion ministérielle de la Troïka du 15 mai

I. CONTEXTE, VISION COMMUNE ET PRINCIPES

1. Contexte

L'Afrique et l'Europe sont liées par l'histoire, la culture et la géographie, mais aussi par une communauté des valeurs : le respect des droits humains, la liberté, l'égalité, la solidarité, la justice, l'état de droit et la démocratie, telles que garanties par les accords internationaux pertinents et par les textes constitutifs de nos unions respectives.

Depuis le premier Sommet historique Union européenne – Afrique tenue au Caire en 2000, et au cours duquel notre partenariat a été renforcé grâce à l'institutionnalisation de notre dialogue, des changements considérables sont intervenus dans les deux continents. Des processus de démocratisation et de réforme ont été initiés et sont en train d'être approfondis en Afrique comme en Europe. Des efforts se sont déployés dans les deux continents pour prendre en charge les situations de conflit et de crise. Au même moment, les processus d'intégration dans les deux continents se sont accélérés – l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) qui a été transformée en Union africaine (UA) et a intégré le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) comme son programme socioéconomique, alors que l'Union européenne (UE) a presque doublé en taille. Le monde a également changé : de nouveaux défis internationaux et mondiaux sont apparus, la mondialisation a progressé rapidement et le monde est devenu de plus en plus interdépendant.

Face à ces changements, la coopération entre l'Afrique et l'UE s'est rapidement développée et diversifiée. Les deux parties ont formulé des stratégies politiques et élaboré des documents de politique pour orienter leur coopération, notamment l'Acte constitutif, le Cadre stratégique 2004-2007, la Stratégie UE – Afrique de 2005. Il est toutefois temps pour ces deux voisins, dotés une histoire riche et complexe, d'établir un nouveau partenariat plus fort, fondé sur leurs nouvelles identités et nouvelles institutions, de tirer profit des leçons du passé et de proposer un cadre solide pour une coopération bien intégrée, systématique et à long terme. Il faut maintenant entamer une nouvelle phase dans la relation UE-Afrique, développer un nouveau partenariat stratégique et une stratégie commune UE-Afrique en tant que vision politique et feuille de route pour la coopération future entre les deux continents dans des domaines et arènes nouveaux ou existants.

2. Nouvelle vision

L'objectif visé par cette Stratégie commune est de faire du partenariat UE-Afrique un nouveau partenariat stratégique avec une politique et une coopération

renforcées à tous les niveaux. Le partenariat sera basé sur un consensus Europe-Afrique sur les valeurs, les intérêts communs et les objectifs stratégiques communs, et marquera le début d'une nouvelle phase dans les relations UE-Afrique. Le partenariat s'efforcera de combler le fossé de développement entre l'Afrique et l'Europe par la promotion d'un développement durable dans les deux continents, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité, la prospérité, la solidarité et la dignité.

Cette stratégie commune qui fournira un important cadre pour les relations UE-Afrique, sera mise en oeuvre à travers le dialogue politique renforcé à tous les niveaux, résultant en des conclusions concrètes et mesurables dans tous les domaines de partenariat, y compris la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, le commerce et l'intégration régionale, et les principales questions de développement.

3. Principes

Ce partenariat et son développement poussé sera orienté par les principes fondamentaux de l'Unité de l'Afrique, l'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, l'appropriation et la responsabilité commune, le respect des droits humains, les principes démocratiques et l'état de droit, ainsi que le droit au développement. A la lumière de ce nouveau partenariat, les deux parties se sont engagées à renforcer la cohésion et l'efficacité des accords, politiques et instruments existants.

Le partenariat sera en outre régi par un dialogue politique renforcé, la co-gestion et la co-responsabilité dans notre coopération bilatérale et concernant des questions globales, la répartition des charges et la responsabilité mutuelle, la solidarité et la confiance mutuelle, l'égalité et la justice, la sécurité commune et humaine, le respect du droit international et des accords, l'égalité genre et la non discrimination et, non des moindres, une approche à long terme.

II. OBJECTIFS

Les quatre principaux objectifs de ce partenariat à long terme sont :

1. Renforcer le **partenariat politique UE-Afrique** et l'amener à aborder les questions d'intérêt commun parmi lesquelles on note le renforcement des liens institutionnels et la prise en charge des défis communs tels que l'instauration de la paix et de la sécurité, la migration et un environnement sain. Pour réaliser ce partenariat, nous traiterons l'Afrique comme Un et un seul et renforcerons le dialogue politique UE-Afrique en vue d'un partenariat fort et durable entre continents, avec l'UA et l'UE au centre.
2. Continuer à promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable, les droits humains et l'intégration régionale et continentale en **Afrique**, et veiller à ce

que tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) soient réalisés dans tous les pays africains d'ici l'an 2015.

3. Promouvoir et soutenir conjointement un système de multilatéralisme efficace, des institutions multilatérales fortes et légitimes, la réforme du système des Nations Unies, et **relever les défis mondiaux** et les préoccupations communes telles que les droits humains, le commerce, le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose, le changement climatique, la sécurité et la durabilité énergétiques, les questions relatives aux NTIC, la science et la technologie, le terrorisme et les WMD (armes de destruction massive).

4. Faciliter et promouvoir un partenariat élargi et de grande envergure **axé sur les personnes** ; nous habillerons les acteurs non étatiques à jouer un rôle actif dans le développement, la prévention des conflits et les processus de reconstruction post-conflit. Nous encouragerons également les approches holistiques aux processus de développement, notamment le renforcement de la démocratie, l'implication de toutes les parties prenantes, et ferons de cette stratégie commune une tribune permanente pour les informations, la participation et la mobilisation d'un large éventail d'acteurs de la société civile. Le dialogue en cours avec la société civile, le secteur privé et les partenaires locaux concernant les questions couvertes par cette Stratégie commune sera un élément clé pour garantir sa mise en oeuvre.

III. NOUVELLES APPROCHES

Pour réaliser ces objectifs ambitieux, l'UE et l'Afrique devront aborder ensemble un certain nombre de questions politiques clés qui sont des conditions préalables à la réalisation du nouveau partenariat, à savoir :

- Oeuvrer ensemble à adapter progressivement les politiques pertinentes et les cadres juridiques et financiers, ainsi que les instruments et mécanismes pertinents de coopération, et établir un cadre pour mieux prendre en charge les préoccupations de l'autre.
- Se départir d'une relation traditionnelle et se tourner vers un partenariat caractérisé par l'égalité et la poursuite des objectifs communs.
- Se fonder sur les expériences et leçons positives tirées de notre relation passée où des mécanismes et instruments avaient été appliqués avec succès dans des secteurs de politique spécifiques, mais également tirées un enseignement des insuffisances dans d'autres domaines.
- Reconnaître et soutenir pleinement les engagements et la volonté des africains à créer les conditions favorables à un développement social et

économique durable et à la mise en œuvre efficace de programmes de développement soutenus par des partenaires.

- Promouvoir un portrait plus correct de l'autre, différents des portraits qui sont malheureusement dominés par des stéréotypes négatifs hérités et qui ignorent souvent les développements extrêmement positifs intervenus sur les deux continents ; encourager la compréhension mutuelle entre les peuples et les cultures des deux continents.
- Mieux utiliser et de manière plus systématique notre patrimoine culturel et social commun, ainsi que les ressources et opportunités économiques qui existent dans les deux continents.
- Intégrer dans notre agenda commun les réponses aux défis mondiaux.
- Ne pas oublier que nous ne pourrons réaliser nos objectifs que si tous les acteurs concernés, notamment la société civile, s'approprient ce partenariat stratégique, et qu'ils contribuent activement à sa mise en œuvre.

IV. STRATEGIES, ACTEURS, MISE EN OEUVRE ET MECANISMES DE SUIVI

1. Stratégies

Pour mettre en œuvre ce nouveau partenariat et atteindre nos objectifs, il nous faudra prendre des mesures concrètes et réaliser des progrès significatifs dans les domaines interdépendants suivants :

a) Paix et sécurité

- Renforcer le partenariat et le dialogue politique entre les deux continents, afin de relever efficacement les défis communs, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité.
- Formuler et adopter des positions communes sur les situations de conflit et de crise, ainsi que sur d'autres questions politiques internationales clés.
- Promouvoir la paix et la sécurité humaine en se basant sur une approche holistique durable, comprenant la gestion de la crise et la consolidation de la paix à long terme liée à la gouvernance, la prévention des conflits et considérer comme prioritaire la prise en charge des causes profondes des conflits.
- Promouvoir le renforcement des capacités à long terme, y compris la gestion civile et militaire de la crise et un appui coordonné et concerté à la Force de réserve africaine, notamment à travers la mise en œuvre de politiques définies dans le Concept de l'UE pour le renforcement des

- capacités africaines pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits.
- Assurer un soutien adéquat, cohérent et durable à la création et au fonctionnement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris les politiques de reconstruction et de développement post-conflit (PCRD), ainsi que le financement prévisible et flexible des opérations de soutien de la paix menées par les Africains.
 - Combiner les efforts visant à promouvoir et à renforcer l'action internationale, à coopérer sur les questions d'intérêt mutuel relatives à la sécurité, notamment les armes légères et de petit calibre illégales, les mines terrestres et autres explosifs, et les armes de destruction massive.
 - Coopérer dans la prévention et la lutte contre le terrorisme international et le crime organisé, notamment à travers l'échange d'information.
 - Renforcer le partage d'informations, d'expérience et de leçons tirées de l'échange de personnel, en particulier dans les domaines de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits.
 - Encourager une prise de conscience mutuelle et globale de l'impact des questions environnementales sur la sécurité et la stabilité, telles que le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la gestion de l'eau et les dépôts de déchets toxiques.

b) Gouvernance et droits humains

- Etablir un dialogue holistique sur la démocratie, la gouvernance, l'état de droit et la coopération dans la lutte contre la démocratie, conformément aux instruments pertinents.
- Œuvrer de concert en vue de protéger et de promouvoir les droits humains de tous les peuples en Afrique et en Europe, notamment à travers un dialogue renforcé entre les institutions pertinentes de l'UE et de l'Afrique.
- Travailler ensemble dans la promotion et la protection des droits humains et du droit international humanitaire dans les fora internationaux, notamment le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ; et pour une mise en œuvre effective des instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme.
- Dans le contexte de situations de conflit, de crise ou d'instabilité, mais aussi dans le cadre du renforcement des institutions et l'instauration des discussions dans les divers fora internationaux, initier le dialogue sur le concept de la fragilité des Etats, en vue de parvenir à des vues communes et à un accord sur les mesures à prendre.
- Appuyer le développement institutionnel, l'échange de connaissances et le renforcement des capacités des institutions africaines publiques et privées à tous les niveaux – national, régional et panafricain – et l'émergence d'une architecture de gouvernance africaine.

- Soutenir les programmes africains de réforme de la gouvernance et les efforts de renforcement de la démocratie, en se basant, entre autres, sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et la Charte africaine sur la démocratie, la gouvernance et les élections.
- Déployer des efforts renforcés en vue de prendre en charge le problème du commerce illicite des ressources naturelles, notamment grâce aux initiatives globales telles que le processus de Kimberley, l'EITI et le FLEGT, ainsi que les questions relatives à la contrefaçon et au blanchiment d'argent, et coopérer en vue de faciliter le rapatriement des fonds illégalement acquis vers leurs pays d'origine.
- Coopérer pour mettre fin au commerce illégal de biens culturels, faciliter et soutenir le rapatriement des biens culturels illégalement acquis vers leurs pays d'origine.

c) Commerce et intégration régionale

- Améliorer la gouvernance économique et le climat d'investissement afin de se départir du soutien continu des donateurs et trouver une place dans les marchés mondiaux.
- Renforcer l'infrastructure technique et les capacités productives de l'Afrique, notamment par la création d'un cadre stratégique industriel continental.
- Poursuivre les processus d'EPA pour appuyer l'intégration régionale et les résultats du développement, mais aussi garantir la cohérence et la conformité entre les accords existants et futurs.
- Respect et soutien des processus d'intégration de l'Afrique sur la base du Traité d'Abuja.
- Soutien de l'intégration commerciale visant un marché continental totalement intégré, grâce à l'harmonisation du commerce, la facilitation du commerce, la douane, les politiques agricoles et industrielles, les règlements et procédures ainsi que par la simplification et la rationalisation des cadres institutionnels.
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques de négociations en matière de commerce et dans les domaines y relatifs, tel que la qualité et la sécurité alimentaire, les produits industriels, les TBT/SPS et la gestion des produits, afin de promouvoir le commerce africain et protéger la santé et les droits des consommateurs.
- Promouvoir des environnements propices à l'investissement et aux affaires, notamment le soutien au « Investment climate facility » (ICF), afin d'encourager le développement du Secteur privé africain et continuer à faciliter le dialogue avec le secteur privé des deux continents, notamment à travers le Forum des Affaires UE-Afrique.
- Continuer à promouvoir l'accès au marché des biens et services à l'UE et redoubler d'efforts dans le cadre du partenariat UE-Afrique ainsi que dans les négociations commerciales multilatérales pour réduire effectivement et

- éliminer progressivement tous les obstacles commerciaux aux produits avec des intérêts à l'exportation vers les pays africains.
- Mener des consultations renforcées et développer des positions communes dans les négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMT, en particulier concernant la dimension développement des négociations de Doha et oeuvrer de concert pour parvenir à négociations commerciales réussies de l'OMC qui tiennent entièrement compte des meilleurs intérêts de l'Afrique et de l'UE.

d) Principales questions de développement

Coopération de développement

- Accroître de manière considérable l'APD, en vue de mettre en oeuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et oeuvrer à l'annulation de la dette dans les fora appropriés.
- Promouvoir la cohérence des politiques de développement dans les politiques africaines et de l'UE, et les politiques africaines ayant un impact sur le développement durable de l'Afrique.
- Promouvoir le financement durable et prévisible des initiatives de développement menées par les africains.

Développement humain et social

- Aborder conjointement les questions de l'emploi et travailler ensemble pour créer des emplois décents de plus en plus productifs en Afrique, en particulier pour les femmes et les jeunes en Afrique.
- Promouvoir la création d'emplois, la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel.
- Fournir un financement prévisible à long terme pour les plans d'éducation nationale afin de garantir que chaque enfant aille à l'école, notamment grâce au *Education for All Fast Track Initiative* (Initiative accélérée d'éducation pour tous) et à l'Initiative africaine d'Education pour tous.
- Se baser sur la Déclaration d'Addis-Abeba de 2007 sur le renforcement de la coopération dans les domaines de la science, de la technologie et de la recherche pour le développement.
- Renforcer les systèmes nationaux de santé pour garantir la disponibilité de travailleurs de la santé suffisants, d'infrastructures, de systèmes de gestion et d'approvisionnement pour réaliser les OMD de santé : « VIH/SIDA, santé et éducation. »
- Réaliser l'accès universel à la santé de la reproduction d'ici l'an 2015, tel que prévu par la Conférence internationale sur le développement et la population (CIDP).
- Assurer l'intégration du genre dans toutes les politiques, en particulier concernant l'accès aux services sociaux par les femmes, les groupes vulnérables et ceux ayant des besoins spécifiques.

- Renforcer la coopération culturelle, l'échange et le dialogue entre les deux continents.
- Promouvoir des images correctes de l'autre par des échanges et des contacts renforcés entre les acteurs non étatiques, notamment les syndicats, le secteur privé, les médias, les écoles, les universités, les institutions culturelles et de recherche, mais aussi par le soutien de jumelages entre les organisations de la société civile.

Durabilité de l'environnement et changement climatique

- Travailler ensemble sur la scène mondiale et dans les fora internationaux, afin de répondre efficacement et de s'adapter aux changements climatiques et autres défis environnementaux tels que la désertification, la déforestation, la biodiversité et les questions relatives aux déchets toxiques.
- Aider à la lutte contre la désertification, la déforestation et la perte de biodiversité et soutenir les efforts visant à éliminer les problèmes relatifs aux déchets toxiques en Afrique.
- Promouvoir la durabilité environnementale et l'intégration des considérations environnementales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement.
- Renforcer la coopération et les capacités dans la gestion des ressources naturelles.

Migration

- S'assurer que la migration peut aider au développement durable dans l'UE et en Afrique, sur la base de déclarations et d'accords internationaux pertinents, en particulier la déclaration de Tripoli. Se fonder sur et respecter ces engagements, établir un partenariat entre les pays d'origine, de transit et de destination, pour mieux gérer la migration de manière globale, holistique et équilibrée, dans un esprit de responsabilité partagée et de coopération. A cette fin, renforcer le dialogue sur la migration et le développement.
- Mettre en œuvre le Plan d'action UE-Afrique sur le Trafic d'être humains, en particulier de femmes et d'enfants.

Agriculture et sécurité alimentaire

- Appuyer les programmes et priorités UA/NEPAD, et réaffirmer les engagements à coopérer eu égard à la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture durable en vue d'assurer la sécurité alimentaire pour tous les africains et réaliser les OMD.

Infrastructure

- Promouvoir l'interconnectivité des infrastructures africaines à tous les niveaux, conformément aux priorités de l'UA/NEPAD, notamment à

travers la mise en œuvre du Fonds d'affectation spécial et du Partenariat UE-Afrique sur l'infrastructure.

- Renforcer la coopération et le soutien dans la lutte contre la fracture numérique en Afrique et promouvoir le développement d'une économie du savoir globale, notamment à travers la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la Société de l'Information et des programmes pertinents de l'UA/NEPAD.
- Développer également le dialogue en cours sur l'énergie avec comme objectif global la réalisation de l'accès à des services énergétiques sûrs, fiables, abordables, favorable au climat, pour l'UE comme pour l'Afrique, y compris par le biais de l'établissement d'un partenariat global UE-Afrique sur l'Energie.

2. Acteurs

Ce partenariat stratégique impliquera et sera mis en œuvre par un grand nombre d'acteurs institutionnels et non institutionnels de l'UE et de l'Afrique aux niveaux continental, régional, national et local.

Les partenaires devraient accorder une grande importance au rôle de leurs organisations continentales dans la facilitation de ce partenariat et travailler en étroite collaboration avec eux, notamment à travers un dialogue plus régulier entre les institutions correspondantes de l'UE et de l'UA, afin de préparer et de garantir le suivi des décisions. Il faudrait toutefois noter que ce partenariat stratégique et la mise en œuvre efficace de politiques et actions énoncées dans la stratégie commune sont également une responsabilité partagée de l'UE et des Etats africains. Le dialogue institutionnel devrait être complété par les contributions des divers partenaires.

Dans ce contexte, les partenaires reconnaissent la nécessité d'une répartition plus nette des rôles et responsabilités entre les niveaux panafricain, sous régional, national et local, et entre les différents acteurs de l'UE, ainsi que pour la cohésion et la complémentarité avec les autres acteurs internationaux.

Les partenaires reconnaissent en outre que les acteurs non institutionnels européens et africains devraient s'approprier conjointement la stratégie commune et que ces acteurs peuvent jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs du partenariat.

3. Mécanismes de mise en œuvre et de suivi

La Stratégie commune sera mise en œuvre par le biais de plans d'actions successifs qui se baseront sur la partie opérationnelle de cette stratégie. Des activités, programmes et projets pertinents seront identifiés et mis en œuvre.

La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie commune requiert un dialogue élargi et intensifié regroupant un grand nombre d'acteurs, y compris des experts,

des hauts fonctionnaires, des parlementaires, des ministres, des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis au plus haut niveau politique, ainsi que des acteurs non étatiques, des organisations régionales et d'autres parties prenantes.

Au vu des ambitions du nouveau partenariat, tel que souligné dans la présente stratégie commune, le dialogue à divers niveaux devrait être organisé de manière appropriée, ce qui permettra aux partenaires d'aborder les nouvelles questions d'intérêt mutuel et de préoccupation commune, pour l'UE et l'Afrique. La fréquence de ces réunions au niveau politique, notamment celles des hauts fonctionnaires, des ministres, des Chefs d'Etat et de Gouvernement, devra être accrue afin de réaliser les objectifs de la stratégie commune.

Se fondant sur la matrice de mise en oeuvre commune en tant que plateforme, des mécanismes de suivi et d'évaluation seront conjointement mis en place en vue d'évaluer, entre autres, l'impact de la stratégie sur les cibles et résultats prévus.

Les deux parties travailleront en étroite collaboration pour garantir un financement approprié et renforcer l'accessibilité des sources de financement, exécuter cette Stratégie et ses plans d'action successifs.

La Stratégie commune est à long terme et sera revue régulièrement et au besoin.

2007

Dialogue Afrique-UE : Rapport de la Reunion Ministerielle des Troikas Tenue le 13 Mai 2007 a Bruxelles

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3507>

Downloaded from African Union Common Repository